

La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés dans la DSN (processing et CPA) (DOETHW)

DOETHW

POUR DE L'INTRA, NOUS CONSULTER.

A distance - Synchron

Une entreprise de – 5 ans d'existence dispose d'un délai pour se mettre en conformité avec l'obligation d'emploi. La formation sera nécessaire au bout de 5 ans car l'entreprise sera éligible à la DOETH à partir de sa sixième année.



Public Visé

Expert Paie et DSN



Pré Requis

Environnement Windows®
Connaissance de la déclaration OETH

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Contrôler la déclaration
Saisir des données externes
Importer des données externes
Valider la déclaration
Transmettre la déclaration dans la DSN
Effectuer des régularisations

Méthodes pédagogiques

Dès l'inscription

Vous créez votre espace sur ADP Formation
Vous répondez au questionnaire de pré-positionnement
Vous précisez vos attentes sur le module
Nous optimisons le contenu de votre formation

Pendant la formation

Nous vous accompagnons pour acquérir confiance et autonomie dans l'utilisation de notre outil de contrôle de paie :

- Via des explications
- Via des exercices pratiques

Vous participez activement pour monter en compétences rapidement et sans erreur

Vous répondez à l'exercice d'évaluation des connaissances

Après la formation

Vous recevez et complétez le questionnaire de satisfaction
Vous recevez une attestation de fin de formation
Vous complétez l'auto-évaluation post formation 3 mois après
Nous analysons vos réponses
Nous optimisons notre offre de formation

Parcours pédagogique

Vidéo d'introduction

Le chargement de la déclaration

- Le portail DSN
- Le contrôle et la saisie des données du référentiel
- S'assurer de la cohérence des données déclarées

Cas pratique

Le contenu de la déclaration

- La saisie individuelle des données OETH
- La saisie par import des données OETH
- Les cas particuliers

Le transfert dans la DSN

- La transmission des données OETH dans la DSN
- Le planning de l'OETH et celui de la DSN
- Les régularisations

Cas pratique

L'évaluation des connaissances acquises

- Répondre aux questions du quizz

Moyens pédagogiques

Documentations pédagogiques mise à disposition après la formation :

Support client téléchargeable / Guides d'utilisation (Populations & Profils)

Moyens techniques :

Nos salles ne sont dédiées qu'à la formation en présentiel et en distanciel. Un support de cours et/ou un livret participant sont remis en fin de session de formation à chaque stagiaire.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe dédiée.

Qualification Intervenant·e·s

Spécialistes de la paie française et des offres ADP, ils vous facilitent la prise en main des outils

Méthodes et modalités d'évaluation

Pour que les évaluations soient pertinentes et de qualité, votre participation et vos réponses sont indispensables :

Questionnaire de pré-positionnement et test d'évaluation à chaud

Exercices attestant, tout au long de votre parcours et en fin de formation, de votre capacité à utiliser l'outil ADP sur chacun des objectifs pédagogiques

Auto-évaluation à froid sur votre usage de l'outil

Modalités d'accessibilité handicap

Nos centres de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Découvrez toutes les informations sur les conditions d'accueil des stagiaires en situation de handicap dans notre livret.



Durée

2.50 Heures **0.36** Jour

Effectif

De 3 à 7 Personnes



Tarifs

Inter (Par personne) : **230.00 € HT**

Intra (Par jour) : **1 870.00 € HT**



Contactez-nous !

Service Formation Client

Tél. : 0806230101

Mail : formationclient@adp.com